

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **37**
Nombre de représentés : **9**
Nombre d'absents : **18**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEIZE DÉCEMBRE à 09 h 30,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil
Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.
Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_132_CC_19
Appel à projets LEADER 2023 - 2027 :
candidature de TERH GAL OUEST

Nombre de votants : 46

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
9 décembre 2022

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
23/12/2022

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-
COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE -
Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-
Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme
Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-
Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Perceval GAILLARD - Mme
Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE -
Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Olivier
HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine
GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand
MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M. Bruno
DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS -
Mme Armande PERMALNAICK - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER -
M. Josian ACADINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Suzelle BOUCHER - Mme Melissa PALAMA-
CENTON - Mme Laetitia LEBRETON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M.
Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl
BELLON - Mme Isabelle CADET - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL -
M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Jacqueline SILOTIA - M.
Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa
COUSIN procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Patrick LEGROS procuration
à M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à M.
Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard
MONIER - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC -
Mme Marie ALEXANDRE procuration à M. Pierre Henri GUINET - M. Rahfick
BADAT procuration à Mme Armande PERMALNAICK - Mme Marie-Annick
HAMILCARO procuration à M. Philippe LUCAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_132_CC_19 : APPEL À PROJETS LEADER 2023 - 2027 : CANDIDATURE DE TERH GAL OUEST

Le Président de séance expose :

Les Hauts de l'Ouest, dont le périmètre est défini par l'aire optimale d'adhésion au parc national de La Réunion, accueillent près de **47 800 habitants, soit près du quart de la population du TCO**. La population des Hauts est jeune (les moins de 14 ans représentent entre 20% et 30% selon les quartiers) et globalement fragile en termes de revenus. Ce territoire est également marqué par la très forte proportion d'**espaces à vocation agricole ou naturelle, ceux-ci représentent en effet plus de 90% des 200 km² des Hauts de l'Ouest**.

Le fort contraste entre l'imaginaire véhiculé par les Hauts (ruralité, mode de vie d'antan, "cases à terre", architecture traditionnelle, authenticité, paysage, fraîcheur, jardins créoles, routes sinueuses, gentillesse, qualité d'accueil) et l'intensité avec laquelle ils évoluent, interroge quant à la capacité du territoire à jouer l'ensemble des fonctions qui en sont attendues. En particulier, **l'importante part qu'ont pris les Hauts dans le développement urbain de l'agglomération (environ 40% du foncier consommé sur le TCO chaque année)** laisse des traces béantes dans le paysage, les usages et la vie collective. Ce phénomène, qui surprend par son ampleur sur une si petite part du territoire, tend malheureusement à banaliser les Hauts.

Il est sans doute temps de changer de paradigme et d'inventer une façon d'intervenir propre aux Hauts en passant de la **logique de développement urbain à celle de renouvellement rural**. Cette démarche doit permettre de reconnaître la valeur de ce qui permet à l'Homme d'habiter, mais aussi de ce qui est vivant, qui est une ressource vitale pour le territoire dans sa globalité : agriculture, eau, biodiversité, paysage, mais aussi patrimoines matériel et immatériel.

Afin de décliner cette stratégie de développement rural des Hauts de l'Ouest, **le TCO pourra s'appuyer sur 2 dispositifs de fonds européens dédiés au développement des Hauts :**

- **Investissement Territorial Intégré rural (ITI rural)**, sous-programme du FEDER 2021-2027, dédiée aux EPCI de La Réunion, ciblant plutôt les porteurs de projets publics et institutionnels,

- **LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)**, sous-programme du FEADER 2023-2027, faisant l'objet d'un appel à candidatures lancé par le Département et ciblant principalement le soutien aux porteurs de projets privés.

Appel à candidatures LEADER 2023-2027

Le programme européen LEADER est une méthode de mise en œuvre intégrée des mesures de développement rural, cofinancées par le FEADER, à l'échelle d'un territoire rural. LEADER procède d'une démarche de Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL). **Concrètement, il s'agit d'une délégation de gestion d'une enveloppe financière FEADER aux acteurs d'un territoire pour la mise en œuvre d'une stratégie de redynamisation du milieu rural dans une logique d'innovation.**

La mobilisation de ces financements européens se fait au travers de la mise en place de Groupes d'Actions Locales (GAL), composés majoritairement d'acteurs privés et publics.

Sur la programmation LEADER 2014–2022, qui touche à sa fin, l'enveloppe LEADER a été gérée par 4 GAL adossés à des EPCI. Pour les Hauts de l'Ouest, c'est la plateforme partenariale TERH GAL OUEST (Territoire Rural des Hauts – GAL OUEST), regroupant Parc national, Chambres consulaires, AD2R et TCO, qui a géré ce dispositif.

Le Département, autorité de gestion des fonds européens FEADER, a lancé le 28 septembre 2022 un appel à candidatures pour gérer le nouveau programme LEADER 2023-2027. **Les réponses à cet appel à candidatures sont attendues pour le 15 mars 2023 avec une mise en œuvre opérationnelle escomptée au 1er janvier 2024.**

L'enveloppe financière pour l'ensemble des Hauts de l'île s'élève à 19 millions d'euros de FEADER, soit un total de 23,7 millions d'euros de dépenses publiques sur 2023–2027.

Selon les estimations du service, **les Hauts de l'Ouest pourraient escompter une enveloppe de 7 millions d'euros de dépenses publiques sur cette nouvelle programmation 2023–2027**, soit des crédits légèrement en baisse par rapport à 2014–2022.

Une réponse partenariale et collective

Dans la continuité du programme LEADER 2014–2022, **TERH GAL OUEST - dont le TCO est chef de file - se propose de répondre à l'appel à candidatures du Département** pour animer un programme de soutien aux projets territoriaux et gérer ces fonds européens sur le périmètre des Hauts de l'Ouest.

LEADER, intervenant en faveur des stratégies de développement local, permet d'associer les acteurs des Hauts à leur développement et permet aussi de proposer des actions innovantes et expérimentales. Le TCO est légitime pour piloter cette démarche et associer l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils soient institutionnels, économiques, associatifs ou habitants des zones concernées.

Le TCO souhaite présenter un projet commun et partenarial. La composition de la nouvelle plateforme TERH GAL OUEST pour 2024 est en cours de concertation. Il s'agira d'élaborer ensemble un diagnostic, une stratégie et des propositions de fiches-actions, en conjuguant les différentes expertises et complémentarités des partenaires de la future plateforme.

La candidature de TERH GAL OUEST s'appuiera sur le bilan de l'actuelle programmation échéante ainsi que sur la stratégie de renouvellement rural des Hauts de l'Ouest, définie en 2020, dans le cadre d'une étude portée par le TCO et réalisée par un groupement de prestataires. En conséquence, le nouveau programme LEADER fera écho au projet de territoire du TCO en cours d'élaboration et présentera des articulations avec le futur ITI rural FEDER.

Sollicitation d'une subvention au titre du soutien préparatoire aux stratégies de développement local

Les territoires candidats au programme LEADER peuvent solliciter le soutien financier du FEADER pour élaborer leur stratégie de développement local et constituer leurs dossiers de candidature. Cette aide au titre du soutien préparatoire est plafonnée à 10 000 € HT par candidat.

Il est donc proposé de présenter au Département une demande de subvention à hauteur de 10 000 € pour répondre à cet appel à candidatures pour le territoire de TERH GAL OUEST. La rédaction de notre candidature sera internalisée. Des frais de personnel, correspondant au travail d'un agent du TCO, seront présentés pour le versement de cette aide. Comme précisé dans l'appel à projets, notre candidature vaudra demande d'aide.

Bilan LEADER sur 2014–2022 (cf. annexe)

L'actuel programme LEADER, dont la mise en œuvre a débuté en 2017, se termine. Les derniers engagements seront effectués au 30 juin 2023 et les derniers paiements sur l'année 2025.

Le taux d'engagement de la maquette financière sera de 100 % au 31 décembre 2022 pour le financement des projets présentés en comité de programmation de TERH GAL OUEST, soit 6,7 millions d'euros de dépenses publiques. Le taux de paiement au 31 octobre 2022 s'élève à 42 %.

Au total, en incluant les frais de fonctionnement de TERH GAL OUEST ainsi que le projet de coopération inter GAL Réunion, **9 millions d'euros auront été dédiés aux Hauts de l'Ouest sur la programmation 2014–2022.**

Les projets agricoles financés sur le territoire des Hauts de l'Ouest ont été majoritaires, représentant 46 % de l'enveloppe financière.

Bien que les projets économiques subventionnés par LEADER aient été limités à une assiette éligible de 10 000 €, ils constituent 26 % des dossiers programmés et 5 % des montants engagés sur 2014–2022.

Les associations ont également émergé à ce dispositif d'aides, à hauteur 27 % de la maquette financière.

Cependant, l'avance de trésorerie nécessaire pour engager les projets et mobiliser les fonds européens les a fortement pénalisées, tout comme les autres porteurs de projets.

Enfin, la mesure dédiée spécifiquement à certaines problématiques du cirque de Mafate a mobilisé 1 million d'euros de dépenses publiques, dont 93 % des crédits ont été consacrés à l'amélioration des conditions d'accès à l'eau brute pour les Mafatais.

La stratégie de renouvellement rural des Hauts de l'Ouest

Pendant deux ans, de 2018 à 2020, des acteurs du territoire (habitants, associations, porteurs de projets, collectivités et institutions) ont réfléchi et travaillé à l'élaboration d'un diagnostic et d'une stratégie pour les Hauts de l'Ouest.

Cette stratégie se décline en 3 axes prioritaires :

- La valorisation des routes-paysages,
- La préservation des espaces naturels et agricoles,
- Le renforcement de l'attractivité des bourgs et des territoires ruraux habités.

Ces trois piliers offrent différentes pistes d'actions transversales entre développement local et rayonnement territorial, via le développement du tourisme notamment. Cette articulation permanente de l'attractivité du territoire pour ses habitants, de leurs pratiques collectives et modes d'habiter, avec un marketing territorial et des dynamiques économiques élargies, est une des données majeures des actions qui nourrissent la stratégie.

Axe 1 : La valorisation des routes-paysages

Objectifs	Description	Exemples d'opérations LEADER 2023 – 2027 (hypothèses de travail)
Réinventer une mobilité durable et partagée	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer les conditions de mobilité des habitants et des touristes vers les Hauts et à l'intérieur des Hauts, - accompagner les changements d'usages vers des pratiques plus durables, moins consommatrices d'énergie carbonée. 	<ul style="list-style-type: none"> - projets d'activités en lien avec les Vélos à Assistance Electrique (VAE) ou vélos « classiques » : offres de location, de circuits touristiques, applications mobiles de guidage, - activités liées à l'entretien et à la réparation des vélos ou à la recharge des batteries des VAE (possibilité de financer des ateliers chantiers d'insertion sur ces thématiques), - offres de mobilité innovantes : taxis collectifs électriques, covoiturage, autostop entre voisins.
Régénérer les lignes de vie	<ul style="list-style-type: none"> - structurer des offres de services mobiles par des appels à projets thématiques, - développer les rencontres, les échanges entre les habitants, les touristes, - lutter contre les dépôts sauvages. 	<ul style="list-style-type: none"> - commerces ambulants, - manifestations culturelles, - évènementiels dans les fermes (lien entre la culture, le tourisme et l'économie), - sensibilisation au tri des déchets, au recyclage, au réemploi et à une meilleure utilisation des déchetteries situées dans les Hauts.
Valoriser et dialoguer avec le paysage	<ul style="list-style-type: none"> - protéger les points de vue et les paysages, - restaurer des paysages : renaturation d'espaces anthropisés, abandonnés ou dégradés. 	<ul style="list-style-type: none"> - entretien, valorisation des abords des routes via des contrats d'insertion, des chantiers participatifs, - traitement des limites parcellaires individuelles, végétalisation de façades et clôtures, plantations (accompagnement sous forme associative : formations, achats groupés de plantations, organisation de concours), - inventaires patrimoniaux participatifs.

Axe 2 : La valorisation des espaces naturels et agricoles

Objectifs	Description	Exemples d'opérations LEADER 2023 – 2027 (hypothèses de travail)
<p>Protéger la biodiversité, les sols et la ressource en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - cultiver les lisières urbaines, agricoles et naturelles, - restructuration des sentiers majeurs, - améliorer l'accès à l'eau pour les agriculteurs, - préserver les terres irriguées pour conserver l'identité des Hauts en évitant l'urbanisation continue, - conversion à l'agriculture biologique et à des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en valeur des lisières des zones non traitées (absence de traitement phytopharmaceutique sur une bande d'une largeur comprise entre 10 et 100 m pour les exploitations agricoles situées à proximité des points d'eau et des habitations), - mise en culture des espaces agricoles le long des ravines entre la zone Urbaine et la zone Naturelle, - valorisation des espaces cultivables collectifs sur les lisières urbaines, - projets en agroforesterie, - gestion des sentiers et des lisières par le biais de chantiers d'insertion, - aide à l'installation de compteurs verts pour les agriculteurs, - réhabilitation de retenues collinaires, - sensibilisation et formation des acteurs à un usage raisonné de la ressource en eau, - accompagnement et soutien pour des pratiques anti-érosives, une meilleure gestion de l'eau, un choix d'espèces adaptées, - projets en agriculture biologique.
<p>Assurer la pérennité du foncier agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser la remise en culture des terres agricoles : programme de maîtrise foncière volontariste. 	<ul style="list-style-type: none"> - soutien à des projets collectifs, - mise en place de parcelles tests pour de nouveaux actifs agricoles.

Objectifs	Description	Exemples d'opérations LEADER 2023 – 2027 (hypothèses de travail)
Conforter l'activité agricole et forestière	<ul style="list-style-type: none"> - soutien aux filières agricoles porteuses : forte valeur ajoutée, innovantes, cultures adaptées au terroir, - développement de filières de transformation, de distribution en circuits courts, - valorisation des initiatives liées à l'alimentation locale sur le territoire, - soutien à la valorisation du bois, notamment l'acacia (espèce invasive). 	<ul style="list-style-type: none"> - ateliers de transformation à la ferme, - ventes en ligne, e-casiers, - projets collectifs : plateformes de vente en ligne, lieux de stockage, magasins de producteurs, matériels de ventes, équipements pour livraison et transport, outils de transformation collectifs, jardins partagés, - circuits de découverte impliquant les agriculteurs (agri-tours), - opérations et/ou évènementiels liés aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), en complément des actions portées par les Communes, - « petits » projets liés aux bois de chauffe, broyats pour compost, paillage,
Favoriser la sensibilisation et la formation des publics au projet agricole et naturel	<ul style="list-style-type: none"> - impulser le changement des pratiques agricoles vers des techniques biologiques, la permaculture, une alimentation locale de qualité, - affirmer la ruralité des bourgs par l'aménagement de lieux de pratiques amateurs : jardins pédagogiques pour les écoles, jardins familiaux, vergers collectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - projets collectifs de jardins familiaux, plantation de vergers collectifs, jardins pédagogiques pour les écoles, - mise en réseau des agriculteurs, - accompagnement des agriculteurs « rurbains », - mise en place de dispositifs environnementaux (haies, entretien et valorisation des ravines et de leurs abords).

Axe 3 : Renforcer l'attractivité des bourgs et des territoires ruraux habités

Objectifs	Description	Exemples d'opérations LEADER 2023 – 2027 (hypothèses de travail)
Accompagner les moteurs de l'économie locale	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer l'offre de commerces et de services de proximité, - développer l'accès à l'emploi des habitants des Hauts, - valoriser l'art de vivre dans les Hauts, le « changement d'air » à travers des activités innovantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - création et développement d'activités économiques, - dynamisation et structuration du tissu économique des Hauts, notamment en développant les initiatives collectives, - valorisation de l'identité de ces zones rurales, notamment à travers la création d'activités touristiques, agritouristiques et artisanales, - structuration touristiques des acteurs locaux (portes de parc, routes touristiques autour de produits identitaires, savoir-faire patrimoniaux), - mise en réseau des différents acteurs.
Favoriser la cohésion sociale par la mise en réseau des acteurs des Hauts	<ul style="list-style-type: none"> - aménagement d'espaces publics dans les quartiers des Hauts pour faciliter la mise en réseau des habitants : loisirs, jardins partagés. 	<ul style="list-style-type: none"> - co-construction des projets d'espaces publics avec les habitants, - développement d'offres itinérantes de toutes natures sur ces espaces publics, identifiés comme polarités, lieux de vie, - organisation de rencontres, création de lieux pour accueillir les nouveaux résidents des quartiers ruraux, notamment à l'échelle des opérations de logements groupés, - animation du tissu associatif local.
Développer l'attractivité des Hauts en valorisant la culture et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser les initiatives culturelles et sportives dans les Hauts. 	<ul style="list-style-type: none"> - offres d'activités culturelles et sportives de proximité.

Mafate, un territoire d'exception

Compte tenu de ses spécificités (risques naturels, isolement, déséquilibre économique, patrimoines uniques, accès contraint aux fluides ...) par rapport aux quartiers des Hauts de la planèze Ouest, le cirque de Mafate a fait l'objet sur le précédent programme LEADER d'une attention particulière. Ainsi, en plus d'un accès à l'ensemble des fiches-actions LEADER, les projets émanant de Mafate ont bénéficié d'une **fiche-action exclusivement dédiée à certaines problématiques propres au cirque**.

Aussi, par-delà les 3 axes prioritaires cités, cette démarche de **soutien spécifique à Mafate** sera poursuivie sur le programme 2023-2027, particulièrement en matière :

- de **projets d'intérêt collectif**, tant en faveur de la structuration du tissu associatif local qu'en réponse aux problématiques d'accès aux fluides (eau, énergie),
- ou d'**expérimentation de modes de gestion adaptés au territoire** (déchets, transports, éducation, développement durable).

Il est à noter que les pistes d'intervention ici ébauchées ne sont pas figées et pourront être amendées, par le travail de concertation engagé avec les acteurs territoriaux et nos partenaires institutionnels, en vue du dépôt du dossier de candidature de la plateforme TERH GAL OUEST.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 08/12/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 06/12/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 01/12/2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

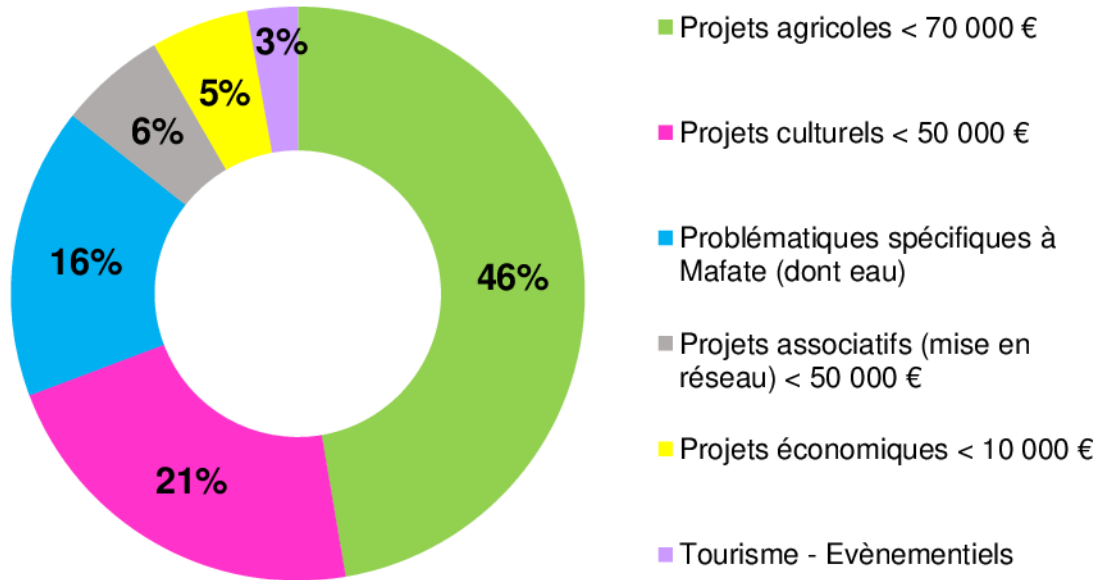
- **AUTORISER le TCO à candidater dans le cadre d'une plateforme partenariale, en tant que chef de file, à l'appel à projets LEADER pour la période 2023-2027 concernant le périmètre des Hauts de l'Ouest, zone d'intervention de TERH GAL OUEST,**
- **AUTORISER le Président à solliciter un financement auprès du Conseil Départemental au titre de la mesure FEADER n°19.1.1 « Soutien préparatoire aux stratégies de développement local »,**
- **AUTORISER le Président à signer tous les courriers, conventions et actes nécessaires à l'exécution de la présente affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

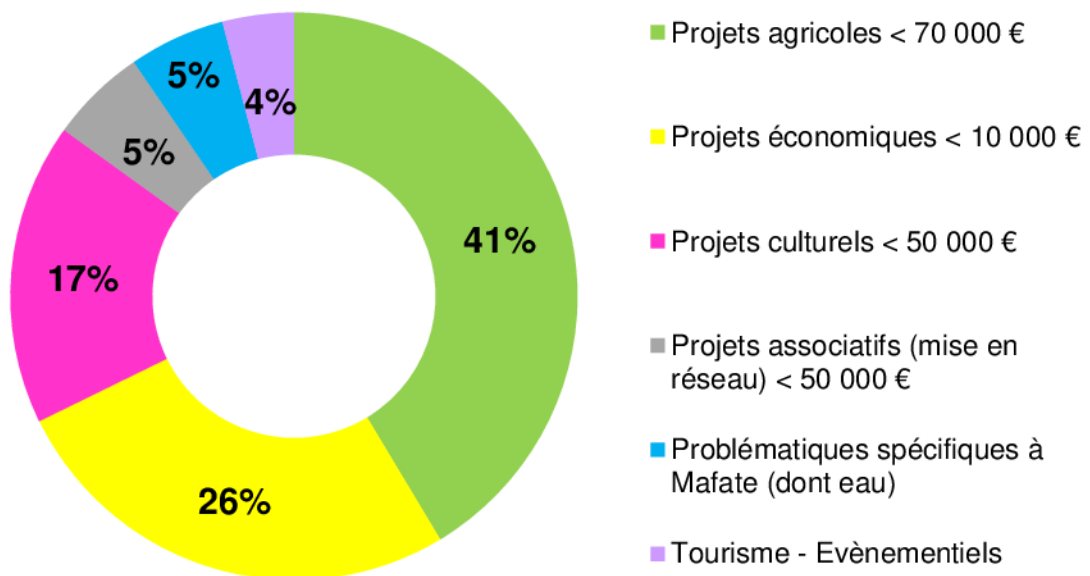
BILAN LEADER 2017-2022

Projets engagés au 30 septembre 2022 (en % de l'enveloppe financière) (*)



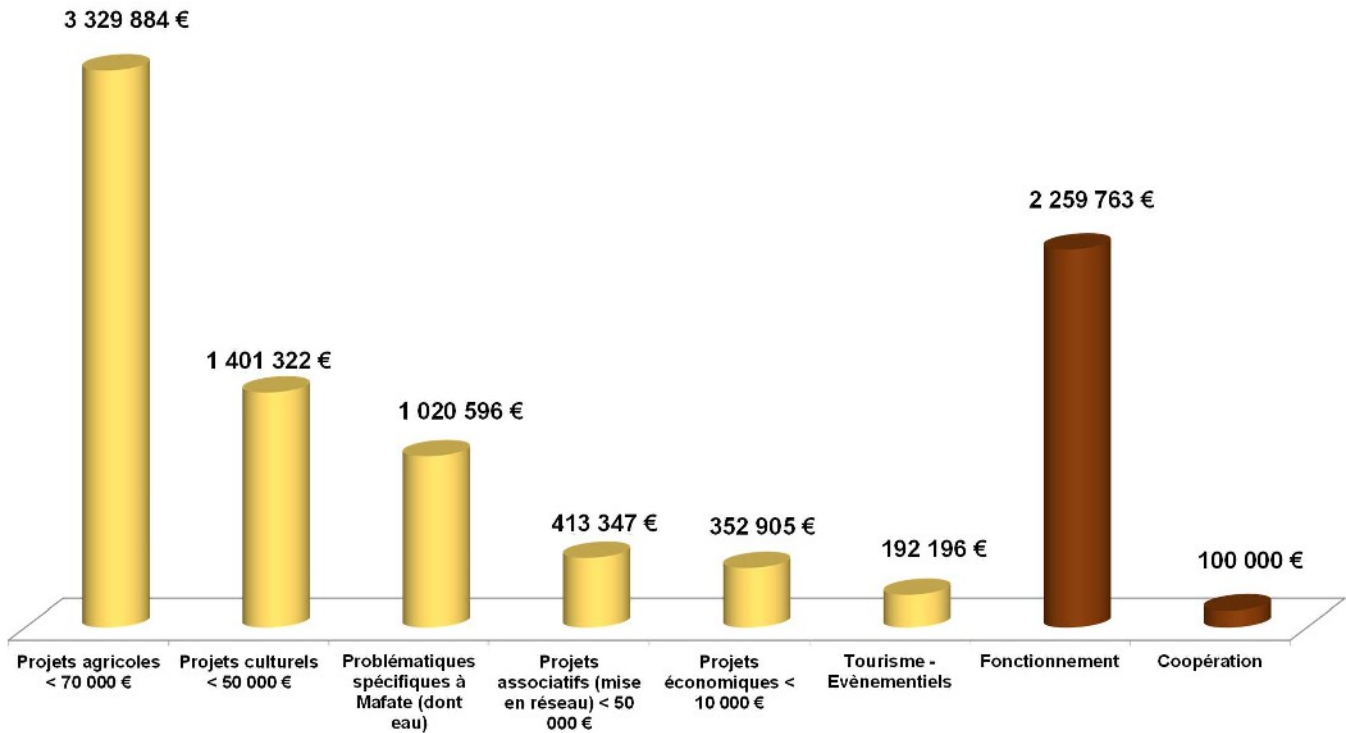
(*) dont 18% en maîtrise d'ouvrage publique

Projets engagés au 30 septembre 2022 (en % du nombre de dossiers)



(**) dont 6% en maîtrise d'ouvrage publique

9 millions d'euros de dépenses publiques engagés sur :



6,7 M€ de projets engagés par les acteurs des Hauts de l'Ouest sur 2017 - 2022